

SIVU DES FONTAINES

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

DU COMITE SYNDICAL

du 6 novembre 2019

PRESENTS :

MM Eric ANTHOINE, Pierre DUMAINE, Pierre HUGARD, Mme Marie-Antoinette METRAL délégués titulaires,
M. Laurent CHANCEREL, Jean-François GRANGERAT, délégués suppléants
M. Vincent BOURMAUD, SAUR

Début de la séance à 19h30

➤ **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau Potable – Année 2018**

Mme la Présidente présente le RPQS 2018 en donnant la parole à M. BOURMAUD pour apporter les précisions techniques nécessaires à la compréhension du document et donner les explications aux fluctuations constatées.

Globalement les indicateurs sont satisfaisants : taux de conformité des prélèvements, indice de connaissance du réseau, rendement (74%).

La SAUR s'est engagée à réalisation la **modélisation numérique** du réseau qui a pour objet de fournir un outil de calcul performant permettant de tenir compte au mieux de la géométrie du réseau, des modes de contrôle et d'exploitation et des conditions de consommation.

A terme, la connaissance du comportement du réseau en situation actuelle et future permettra de :

- vérifier et mieux comprendre les hypothèses de fonctionnement actuel du réseau
- mettre en évidence les insuffisances actuelles du réseau
- confronter la simulation du réseau aux évolutions projetées des besoins
- mettre en évidence les insuffisances futures du réseau dans le contexte de l'évolution des besoins
- permettre la construction de nouveaux modèles, en prévision de l'étude de scénarios d'amélioration du dispositif
- vérifier les couples débit-pression des poteaux incendie

Par ailleurs, La préservation des ressources en eau, le suivi des volumes transitant dans les réseaux, la recherche de fuites, la réalisation d'économies et la diminution des volumes d'eau non facturée font partie des préoccupations quotidiennes des exploitants.

C'est la raison pour laquelle, la société SAUR souhaite développer la **sectorisation des réseaux** comme moyen de répondre efficacement à ce défi permanent.

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical :

- ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

➤ **Remplacement d'une conduite d'eau potable – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie**

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'au cours des travaux de sécurisation de la Route Départementale 206 dans sa traversée du hameau d'Agy, réalisés pour le compte de la commune de Saint Sigismond, il a été découvert la présence d'une canalisation d'eau potable en vieille fonte présentant de forts risques de rupture, susceptible de provoquer, en raison de l'absence de vanne de sectionnement, une coupure d'alimentation en eau potable d'une partie du centre du village.

Le remplacement de cette conduite s'est donc imposé de façon urgente, en coordination avec les travaux en cours et le coût s'élève à 24 033,60€ H.T.

Madame la Présidente propose de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Ouï l'exposé de Mme la Présidente et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- SOLICITE auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible, pour la réalisation des travaux urgents de remplacement d'une conduite d'eau potable dont le montant s'élève à 24 033,60€ H.T.

➤ Demande de prise en charge des frais de restauration scolaire suite à la coupure de la route de l'Arroz

Mme la Présidente expose à l'assemblée qu'en raison des travaux réalisés Route de l'Arroz nécessitant la fermeture de la route sur la journée, 2 familles de Châtillon ont été contraintes d'inscrire leurs enfants au service de restauration scolaire. Une demande verbale de la part des intéressés de prise en charge financière des repas par le SIVU des Fontaines a été présentée à l'élu référent du chantier, qui a répondu favorablement.

La Commune de Châtillon a donc émis un titre de recettes à l'encontre du SIVU des Fontaines.

Mme la Présidente demande aux membres présents de se prononcer sur ce dossier.

Rappelant que ces travaux d'un montant de 200 000€ HT sont réalisés dans l'intérêt des habitants du hameau de L'Arroz puisqu'il s'agit de sécuriser l'approvisionnement en cas de déficit d'eau du captage du même nom, déficit encore récemment remarqué durant l'année, les élus contestent la prise en charge et demandent à Monsieur le Maire de Chatillon d'annuler le titre de recettes émis à l'encontre du SIVU des Fontaines.

➤ Convention pour l'échange de données nécessaires à la facturation de l'assainissement

Mme la Présidente expose :

- le Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG), syndicat comprenant les communes de Châtillon sur Cluses et La Rivière Enverse, a confié la gestion de son service d'assainissement collectif à la société SUEZ,
- le SIVU des Fontaines a confié la gestion de son service d'eau potable à la société SAUR,
- le SIMG demande à ce que les services de l'eau et de l'assainissement soient facturés distinctement par les opérateurs de service,
- la part variable de l'assainissement étant calculée à partir des consommations d'eau potable relevées par SAUR, ce dernier doit transmettre les index de relève à SUEZ pour lui permettre de facturer le service de l'assainissement aux abonnés,
- De même, les abonnés déclarant leur arrivée et départ auprès de l'exploitant du service de l'eau potable, SAUR doit transmettre régulièrement un fichier des abonnés à jour à SUEZ afin de lui permettre de répondre aux demandes des abonnés et de procéder à une facturation exhaustive.

Mme la Présidente donne lecture d'un projet de convention entre le SIMG, le SIVU des Fontaines, la Société SAUR et la société SUEZ, fixant les modalités techniques de transfert des données destinées à maîtriser les délais et la qualité de la facturation de l'assainissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Mme la présidente à signer la convention pour l'échange de données nécessaires à la facturation de l'assainissement par la société SUEZ, exploitant du service de l'assainissement du SIMG.

➤ Travaux en cours – Tranche 6 : sécurisation de l'approvisionnement en eau du hameau de L'Arroz

La réalisation des travaux s'avère plus délicate que prévue en raison de fortes contraintes techniques (la nature de la roche nécessite de remplacer fréquemment les pièces de la trancheuse ce qui ralentit la progression du chantier).

De surcroit, il était initialement prévu de coordonner lesdits travaux avec la pose d'une canalisation EU pour le compte du Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre mais ce phasage destiné à éviter de ré-ouvrir la route entraîne également un ralentissement de la cadence du chantier du SIVU des Fontaines

Par ailleurs, le marché SMTP prévoyait un poste « enrobés » à hauteur de 25 000€ HT ce qui correspondait à la réfection sur une largeur d'1,5m (0,9m pour la tranchée + marge de part et d'autre). Or, compte tenu du poids de la trancheuse, la chaussée a été dégradée sur toute sa largeur. Un devis a été demandé à l'entreprise COLAS pour le complément hors marché.

Il convient de déterminer en collaboration avec la commune de Châtillon les conditions financières de prise en charge de la réfection de la partie de chaussée non imputable au SIVU. A cet effet, une réunion en présence de tous les intervenants : SIVU des Fontaines, Communes de Châtillon sur Cluses et Saint Sigismond, TERACTEM, MONTMASSON, SMTP, COLAS sera organisée très prochainement.

➤ Travaux en cours – Tranche 5bis : Interconnexion à la Source des Feux

Suite à de violents épisodes orageux, des désordres avaient été constatés aux abords de la station de pompage des Avignières. Si pour une partie d'entre eux, il avait été aisément d'affirmer qu'ils étaient la conséquence des travaux réalisés par le SIVU dans le cadre des travaux d'interconnexion à la Source des feux, pour d'autres, l'origine semblait plus difficile à déterminer.

Aujourd'hui, la situation est clarifiée et il a été possible de définir ce qui relève d'un dysfonctionnement du réseau d'eaux pluviales et ce qui résulte des travaux d'eau potable en cours.

Il va ainsi être possible de clôturer cette tranche de travaux ce qui devrait permettre de percevoir le solde des subventions allouées par le Conseil Départemental et par l'Etat au titre de la DETR, et d'assainir la trésorerie du syndicat.

Séance levée à 21h30

La Présidente

Mme Marie-Antoinette METRAL

